

DÉLIBÉRATION n° 2025-036 de la séance du 13/11/2025

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Pont-Château, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEN-GRELAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
Mme Lydie MAHÉ a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER,
Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à Mme Carole FEUNTEN-GRELAUD,
M. Pascal PRAS a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémie TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée, Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée, Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Bernard LEBEAU a été désigné secrétaire de séance.

Rapport d'orientation budgétaire 2026

EXPOSÉ

L'exercice budgétaire 2024-2025 confirme la tendance amorcée, amplifiée ces derniers mois par le contexte d'instabilité mondiale et nationale : les besoins et les défis sociaux et sociétaux s'accroissent dans un environnement en fracture et décrochages. Le service public, vecteur d'intérêt général et source d'équité est mis à mal et les capacités des élus locaux s'effondrent : complexités accrues, incertitudes permanentes, marges financières réduites, pertes d'autonomie.

Il est plus que jamais essentiel de dire la valeur de l'action publique, de soutenir les initiatives locales, de maintenir, en lucidité et volontarisme l'ambition pour les territoires

La raison d'être du Centre de gestion (CDG) est d'assurer un rôle central à l'échelle départementale avec un rayonnement de coordination régionale sur tous les champs des ressources humaines et d'apporter ainsi aux employeurs publics et leurs équipes une expertise, un soutien ad hoc. Le CDG doit assumer ce rôle de boussole et repères : pour les plus petites structures en accompagnant et en délivrant un service de haut niveau, pour les plus grandes d'entre elles en participant à la résolution des problématiques prioritaires.

Pour cela, le CDG dispose de moyens appropriés : une vision et un cap affirmés, des équipes expertes une offre de service plurielle, un réseau et des partenariats multiples.

L'année 2026 s'inscrira, malgré les difficultés, complexités et incertitudes, dans cette ligne. Dernière année du mandat, 2026 sera celle de la transition, poursuivant la trajectoire conduite ces 5 dernières années et veillant à préserver les marges de manœuvre à venir, ainsi qu'à faire face à l'inconnu.

Ainsi donc 5 priorités sont maintenues :

- Confirmer la présence des équipes du CDG sur le territoire en coopération étroite avec les parties prenantes
- Accroître la professionnalisation des offres de service et leur diversité dans le champ de nos compétences RH
- Développer les compétences et la connaissance collective autour de la santé au travail
- Poursuivre la modernisation et la structuration de l'organisation interne au CDG
- Poursuivre la mise en mouvement régionale

A l'heure du débat d'orientations budgétaires, force est de constater que la traduction de cette ambition passe par des soutiens techniques et humains importants et que le maintien des équilibres financiers nécessite audace et rigueur.

Pour 2026, les recettes de fonctionnement sont attendues en croissance de 4,4% soit 11,7 millions d'euros, sans augmentation des taux de cotisation et des tarifs, en s'appuyant notamment et de manière raisonnable sur le développement des offres de service et la dynamique des cotisations.

Les dépenses de fonctionnement sont limitées à une hausse de 2,1%, les portant à 11,6 millions d'euros avant dotation aux amortissements. L'épargne s'établit à 129 000 euros.

Le budget annexe régional reflète l'approfondissement de la coopération régionale avec des actions de premier plan telle que le projet de groupement sur la couverture santé, la formation territorialisée secrétariat général de mairie pour les demandeurs d'emploi ou le déploiement de la plateforme régionale de signalement. Les dépenses progressent à hauteur de 1 843 000 € et les recettes de 1 546 000 €, le résultat cumulé antérieur évalué à 2 200 000 € permettant de financer aisément la coopération régionale sans abondement des cinq CDG concernés.

Après un bref rappel du contexte économique et législatif dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire en cours, le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe apporte des éléments de rétrospective financière, tant pour le budget principal que pour le budget annexe, avant de présenter les orientations stratégiques et financières qui président à l'élaboration du futur budget.

DÉLIBÉRÉ

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment son article 33 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 26 voix pour :

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD